



## **Appel à rassemblement le 22 novembre 2022 à 12h15 sur le parvis du Tribunal Judiciaire de Clermont-Ferrand**

Il y a un an plus de 3.000 magistrats et greffiers diffusaient une tribune publiée initialement dans le journal "Le Monde" dénonçant une justice "déshumanisée"

Un an plus tard, quel est le constat ?

Membres des différentes professions du droit, qui exerçons au quotidien, nous mesurons l'insuffisance des mesures prises au regard des conséquences de décennies d'abandon et de réformes votées sans moyens. L'état des juridictions continue de se dégrader.

**Loin de la justice « réparée » présentée par le Garde des Sceaux, nous en sommes aujourd'hui à écoper les fonds de cale d'une justice en plein naufrage.**

Les conditions de travail sont toujours aussi difficiles et l'épuisement de tous gagne du terrain. Aucune réponse efficace n'est apportée pour améliorer le quotidien de nos juridictions et permettre à chacun de remplir utilement ses fonctions. La mobilisation aura permis une libération de la parole des professionnels sur leurs conditions de travail mais également une prise de conscience globale sur l'état de la justice en France.

Contrairement aux discours officiels du Garde des sceaux, la réalité du terrain, c'est toujours des audiences surchargées qui se terminent trop souvent au milieu de la nuit, des délais au-delà du raisonnable, des jugements non expliqués, des décisions exécutées plusieurs mois – voire années – après. Ce sont toujours des tribunaux vétustes et des logiciels des années 90. Ce sont toujours des magistrats qui, en dépit des attaques à leur indépendance, renoncent à leurs congés et à leurs formations pour rédiger leurs décisions, des greffiers et fonctionnaires, relégués ou précarisés, qui renoncent à se faire payer leurs heures supplémentaires et des avocats contraints d'assister les citoyens dans un service public dégradé qu'ils subissent également.

Par ailleurs, l'état de la justice des enfants est inquiétant, car d'un côté la protection de l'enfance n'a plus les moyens de protéger les enfants et de l'autre la justice des mineurs s'aligne sur celle des majeurs. Aujourd'hui la plupart des moyens vont aux structures d'enfermements (CEF et prison) aux dépens des services éducatifs ouverts et de la prévention spécialisée.

Outre une réelle stratégie pour le recrutement de professionnels pérennes, nous revendiquons l'adaptation de l'activité des juridictions aux effectifs dont elles disposent et le respect de la législation du travail. Nous exigeons que les droits de la défense soient réellement accessibles à toutes et tous.

**Cette mobilisation se veut intersyndicale et interprofessionnelle car au-delà des conditions de travail des magistrats et fonctionnaires, il est fondamentalement question du service public de la justice que nous voulons en France.**